



Familles rurales

Vivre mieux !

CONCOURS
PHOTO 2021-2022



PARCOURS PHOTO 2021-2022

La première édition du Parcours photo a eu lieu au cœur de la pandémie du covid-19 mettant clairement en évidence la nécessité de la culture pour les communautés. Lorsque des millions de personnes ont été physiquement séparées les unes des autres, c'est la culture qui nous a rapproché. Elle est le lien qui nous unit et réduit les distances qui nous séparent. Elle nous apporte réconfort, inspiration et espoir, permet de s'exprimer.

Aujourd'hui, dans un contexte encore incertain, Familles Rurales, acteur du monde culturel contribue à garder du lien entre nous et souhaite valoriser les talents en proposant à nouveau ce parcours photo organisé par la fédération nationale Familles Rurales en partenariat avec la fédération départementale de la Somme.

Chacun peut y participer, petits et grands, adhérents ou non au réseau Familles Rurales. Il suffit de partager une photographie en lien avec le monde de la lecture - Grande cause nationale 2021-2022 - un livre, une histoire, un écrivain, un personnage, un lieu, ce que représente la lecture chez vous.

Chaque photographie sera publiée sur un compte Instagram dédié [@parcoursphotofamillesrurales](https://www.instagram.com/parcoursphotofamillesrurales).

Une galerie photographique virtuelle sera créée au fil des jours avec des lauréats dans différentes catégories dont le prix du public afin de réaliser une exposition itinérante en 2022.

Thématique :

VOYAGES LITTÉRAIRES - dans nos régions

Participants / Catégories :

Catégorie A : Réseau Familles Rurales

A1 : Familles adhérentes - adultes

A2 : Familles adhérentes enfants / mineurs

A3 : Bénévoles Familles Rurales

A4 : Salariés Familles Rurales

Catégorie B : Extérieurs au réseau Familles Rurales

Date de lancement :

18 décembre 2021

Date de fermeture :

5 mars 2022

Règlement :

Les participants :

Les participants sont répartis en 5 catégories :

Catégorie A : Réseau Familles Rurales à l'exclusion des membres du jury*

A1 : Familles adhérentes - adultes

A2 : Familles adhérentes enfants / mineurs

A3 : Bénévoles Familles Rurales

A4 : Salariés Familles Rurales

Catégorie B : Extérieurs au Réseau Familles Rurales

**les membres du jury pourront poster des photographies mais ne pourront pas être sélectionnés dans les finalistes.*

Aucun frais d'inscription n'est demandé.

L'inscription doit être faite avec une adresse mail valide.

Pour les participants mineurs, le représentant légal devra donner son autorisation.

D a t e s :

Date de lancement : 18 décembre 2021

Date de fermeture : 5 mars 2022

Les photographies / comment participer :

Toutes les techniques de prise de vue sont autorisées et les retouches sont autorisées (si elles ne transforment pas la photographie en un photomontage).

Les fichiers doivent être envoyés avec le formulaire de participation à remplir :

-EN CLIQUANT ICI-

Après réception, les fichiers seront validés par un membre du jury et postés régulièrement sur le compte Instagram [@parcoursphotofamillesrurales](https://www.instagram.com/parcoursphotofamillesrurales)

Celui-ci peut alors refuser une photographie sur plusieurs conditions :

- Présence de personnes identifiables sur les photographies,
- Non-respect du droit à l'image,
- Contenu non approprié, violent, ...

Les participants doivent impérativement être auteurs des photographies proposées.

Les fichiers bruts ou jpeg haute résolution seront demandés aux lauréats (pour l'exposition).

Chaque participant/famille peut déposer une photographie par jour.

Clôture du parcours :

➤ Jury :

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de 7 membres du réseau Familles Rurales.

Prix du public : 2 photographies de la catégorie A, concourront au « prix du public » (une en catégorie A1 et une A2), il sera désigné au nombre de « likes » sur la publication/photographie, hors photographies déjà lauréates par le jury.

➤ Finalistes et lauréats :

Les membres du jury sélectionneront les finalistes puis les lauréats.

Un mail sera envoyé à l'ensemble des finalistes avant le 20 mars 2022.

Les lauréats seront communiqués avant le 31 mars 2022.

Les décisions du jury seront sans appels.

➤ Les prix :

Prix du Jury :

Catégorie A1 : Familles adhérentes – adultes

Catégorie A2 : Familles adhérentes enfants / mineurs

Catégorie A3 : Bénévoles Familles Rurales

Catégorie A4 : Salariés Familles Rurales

Catégorie B : Extérieurs au Réseau Familles Rurales

Deux lauréats par catégorie :

1^{er} prix d'une catégorie : 50 € de bon cadeau culture

2nd prix d'une catégorie : 30 € de bon cadeau culture

Prix du public :

Un prix de 50€ de bon cadeau culture dans la catégorie A1 et A2

Exposition :

La fédération nationale Familles Rurales souhaite organiser une exposition de ce parcours photo qui regroupera l'ensemble des œuvres des lauréats ainsi que celle de l'édition précédente.

Dans le but de partager ce parcours au maximum, une exposition itinérante sera mise à disposition des fédérations et associations du réseau Familles Rurales.

Droit d'auteur et utilisation des photographies déposées :

En participant au parcours, chaque photographe assure qu'il est l'auteur de toute image qu'il présente et qu'il est détenteur exclusif des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée (finaliste ou lauréat) par le jury autorise la fédération nationale Familles Rurales à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre du parcours photo (Instagram, Facebook, sites internet, articles et expositions). Il autorise l'utilisation et la publication de ses œuvres dans les publications réalisées par la fédération nationale Familles Rurales, pour une durée de 3 ans. Chaque photographie utilisée sera accompagnée du nom de l'auteur.

Si l'organisateur souhaite utiliser des photographies issues du parcours à d'autres fins, il devra effectuer une demande auprès des auteurs.

Loi informatique, fichiers et libertés :

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du parcours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les

personnes qui ont participé au parcours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du parcours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : webmaster@famillesrurales.org





Familles rurales

Vivre mieux !

CONCOURS
PHOTO 2022

